

SIVU de la Chaulière

PLAN EDUCATIF TERRITORIAL

Date de présentation du projet :

16 décembre 2015

Nom du correspondant :

Philippe RINGENBACH

Fonction :

Président du SIVU

Adresse :

25113 Sainte Marie

Téléphone :

03-81-93-41-45

Adresse électronique :

sivudelachauliere@orange.fr

Glossaire

ALSH : Accueil de Loisir Sans Hébergement
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
NAP : Nouvelles Activités Péri-scolaires
PEdT : Projet Éducatif Territorial
QF : Quotient Familial, fixé par la CAF
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Introduction

Présentation du SIVU

Le SIVU de la Chaulière a été créé en 2013 par les communes d'Echenans, St Julien-les-Montbéliard, Raynans et Sainte-Marie. Le SIVU a repris les compétences petite enfance, scolaire et périscolaire. Il a été créé dans le but de mutualiser les ressources scolaires et périscolaires des communes.

Aujourd'hui, les enfants poursuivent leur scolarité dans 2 établissements :

- petite section à CE2 ou CM1 à l'école de Sainte-Marie (5 classes)
- CM1/CM2 ou CM2 à l'école de Raynans (1 classe)

Un accueil périscolaire a été ouvert, dans une salle de l'école de Sainte-Marie en septembre 2008. La fréquentation, faible au départ, n'a cessé d'augmenter. Le SIVU en a confié l'organisation à l'association Leo Lagrange Centre Est. Une convention annuelle est établie entre le SIVU et Leo Lagrange.

Par ailleurs, le SIVU a le projet de construire un nouveau bâtiment à Sainte-Marie à proximité de l'école actuelle. Il devrait permettre de créer une structure pérenne pour le périscolaire.

Mise en place de la réforme des rythmes scolaires

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 dans le territoire nous a permis de mener une réflexion d'envergure en 2013 et 2014. A cette occasion les horaires scolaires ont été modifiés, répartis sur les 5 jours de la semaine. De son côté, les horaires du périscolaire ont été également modifiés et son fonctionnement remanié avec la mise en place des NAP.

Il n'avait alors pas été rédigé de PEdT car les horaires scolaires ne nécessitaient pas de dérogation.

Cependant, après presque une année de mise à l'épreuve de ces nouveaux rythmes, il semble nécessaire de formaliser ce fonctionnement.

Périmètre et public concernés par le PEdT

Territoire concerné :

Les 4 communes de Sainte-Marie, Raynans, Saint Julien-les-Montbéliard, Echenans-sur-l'Etang

Public concerné :

Les enfants d'âge scolaire, primaire et maternelle (3-11 ans)

A la rentrée de septembre 2015, les effectifs suivants sont attendus dans les établissements scolaires du territoire : 141 enfants

Nombre d'enfants de maternelle : 50 enfants

Nombre d'enfants de primaire : 91 enfants

	PS-MS Mme Cousin	MS-GS Mme Petetin	CP Mme Jacques	CE1-CE2 Mr Pourcelot	CE2-CM1 Mr Pasteur	CM2 Mme Raffin	Total
Ste-Marie	18 + 8	9 + 15	20	14 + 11	7 + 17		119
Raynans						22	22
Total	26	24	20	25	24	22	141

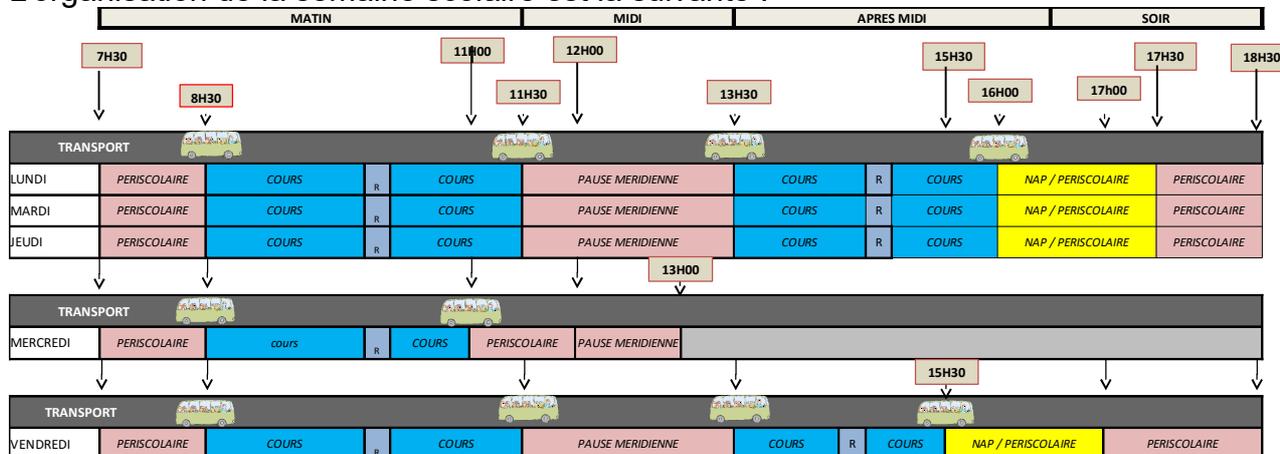
Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés :

2 écoles publiques :

- École maternelle et primaire de Sainte-Marie, 14 rue de Saint-Julien
- École primaire de Raynans

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEdT :

L'organisation de la semaine scolaire est la suivante :



Durée du PEdT :

Compte-tenu du projet de construction d'un bâtiment à horizon de la rentrée 2017, le PEdT sera établi pour une période de **2 ans**, de septembre 2015 à septembre 2017.

Mise en place d'un comité de pilotage

Le comité de pilotage est constitué de :

- 3 représentants de parents d'élèves :
Mme May, Mme Chagnoleau et Mme Bouras, déléguées de parents d'élèves
- 1 représentant de Leo Lagrange Sainte-Marie :
M. Laclef, directeur de l'accueil périscolaire de Sainte-Marie
- 3 représentants des enseignants :
M. Pasteur, directeur de l'école de Sainte-Marie,
Mme Raffin, directrice de l'école de Raynans,
Mme PETETIN, enseignante de maternelle
- 3 représentants du SIVU :
M. Ringenbach, président du SIVU
M. Moine et Mme Germette, membres de la commission périscolaire

Le rôle du comité de pilotage est de :

- partager un état des lieux,
- définir des objectifs, des actions et des critères d'évaluation,
- mener un bilan des actions

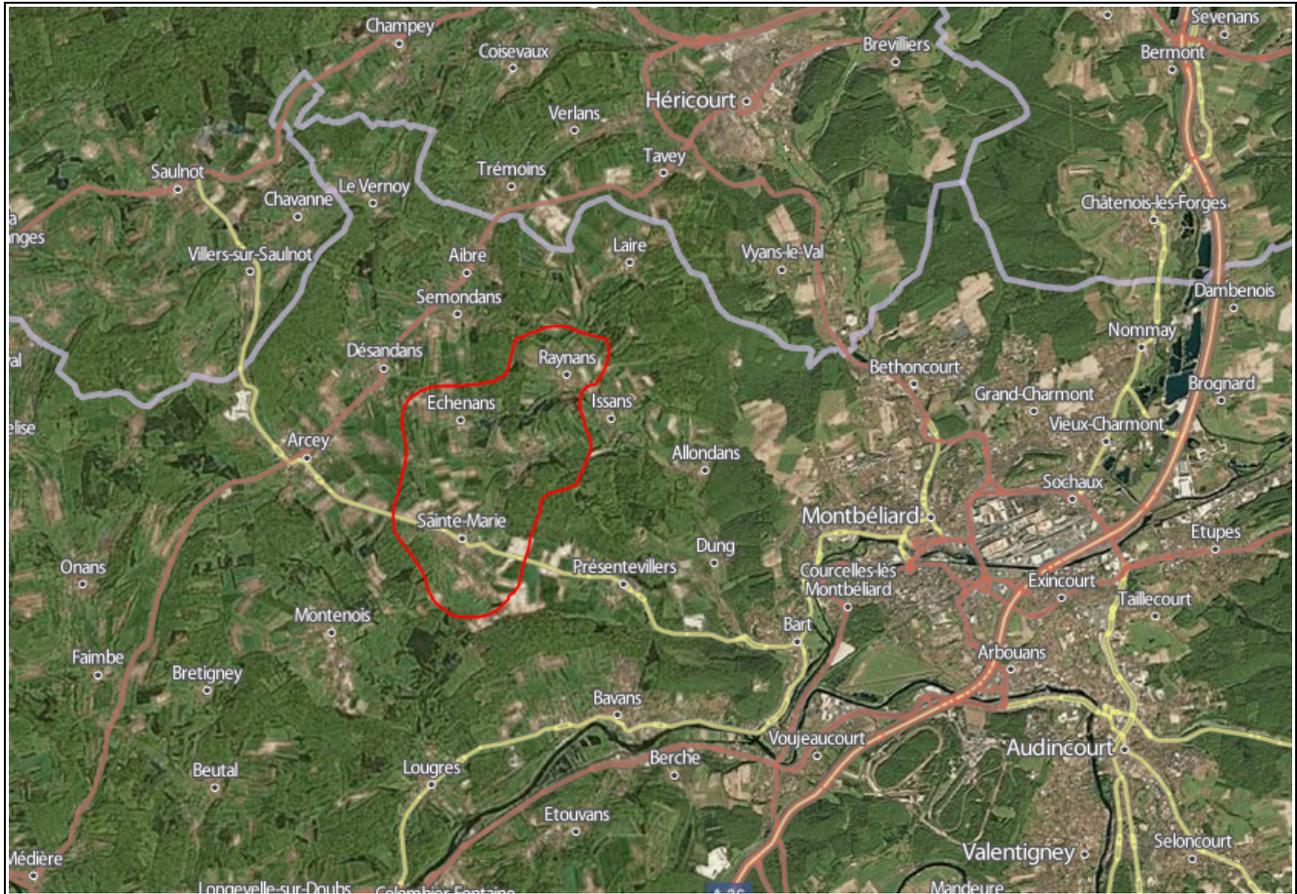
Fonctionnement :

- Le SIVU, à l'initiative de ce PEdT, pilote, constitue et anime le comité de pilotage. L'avant-projet a été rédigé préalablement à la première réunion et relu par la commission des Affaires Périscolaires.
- Le comité de pilotage se réunira à la rédaction du projet 2 fois : partage de l'état des lieux dans un premier temps et définitions des objectifs et moyens d'évaluation dans un second temps. Si nécessaire, des réunions complémentaires permettant d'approfondir les discussions pourront être provoquées.
- La rédaction du document est assurée par Mme Germette, conformément aux échanges du comité de pilotage, qui en validera le contenu avant diffusion.
- Le comité de pilotage se réunira pour faire un bilan et réajuster le plan si nécessaire 4 mois après sa signature puis au minimum 2 fois dans l'année scolaire (plus si nécessaire).

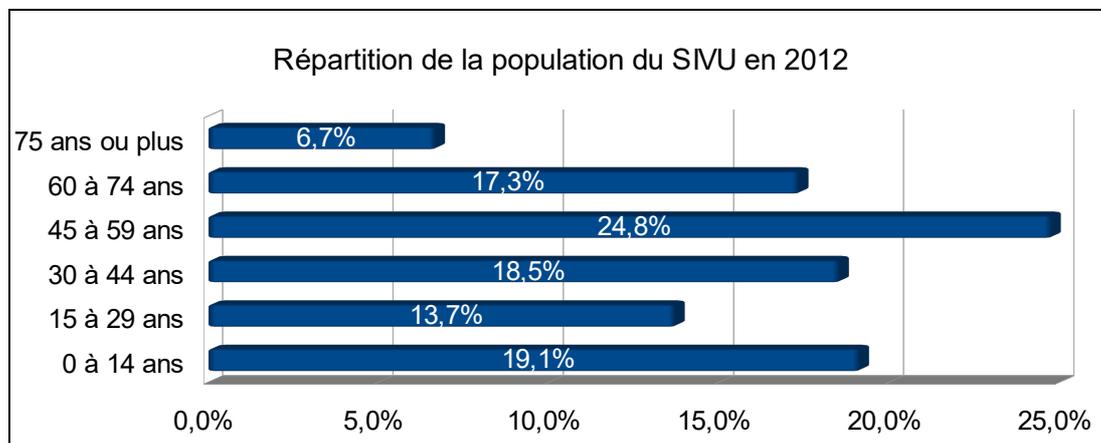
Constat et état des lieux

Géographie et population

Les 4 villages sont situés dans le nord du département du Doubs, à 10 km de Montbéliard, 10 km de la ville d'Héricourt en Haute-Saône et 24 km de Belfort dans le Territoire de Belfort.



La population totale des 4 villages s'élève à 1351 habitants (recensement de 2012). Les 0-14 ans représentent 19,1% de la population (légèrement supérieur à la moyenne nationale de 18,6%).



Politique de prise en charge des 0-17 ans

Petite enfance (0-3 ans)

Les jeunes enfants d'âge pré-scolaire peuvent être accueillis par des assistantes maternelles réparties sur le territoire du SIVU : 10 sont à ce jour en exercice et accueillent 25 à 30 enfants de moins de 3 ans.

Les assistantes maternelles sont réparties sur 3 villages :

5 à Sainte-Marie

2 à St Julien

3 à Echenans

Enfants de maternelle et de primaire (3-11 ans)

Ecoles

Les écoles de Sainte-Marie et Raynans accueillent les enfants en période scolaire aux horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
Après-midi	13h30 - 16h	13h30 - 16h		13h30 - 16h	13h30 - 15h30

Un bus dessert les 4 villages et les 2 écoles matin, midi, après-midi et soir.

Périscolaire

Les enfants ont la possibilité d'être accueillis le matin entre 7h30 et 8h30, le midi de 11h30 à 13h30 avec fourniture d'un repas, le soir de 16h (ou 15h30 le vendredi) à 18h30 et le mercredi midi entre 11h et 13h par l'association Léo Lagrange qui gère l'accueil périscolaire.

L'ALSH périscolaire est situé dans l'ancienne bibliothèque de l'école de Sainte-Marie. Le préau et la cour de l'école sont également utilisés pour les diverses activités.

Les repas sont pris dans la salle des fêtes située à proximité de l'école (un plateau sportif à traverser à pieds).

Une soixantaine d'enfants sont inscrits au périscolaire à la rentrée de septembre 2015.

De plus, des NAP sont organisées depuis la rentrée scolaire de septembre 2014 par l'association Léo Lagrange le soir entre 16h et 17h30, en parallèle de l'accueil périscolaire. Les élèves ont le choix entre plusieurs activités, adaptées à leur tranche d'âge et réparties sur plusieurs soirs de la semaine. Les activités durent 1 heure, après un temps de détente et goûter.

Exemple d'activités mises en place durant l'année scolaire 2014-2015 :

	1e trimestre	2e trimestre	3e trimestre
3-6 ans	Multi-sports Arts plastiques	Multi-sports Arts culinaires Mon petit théâtre	Multi-sports Jardinage
7-11 ans	Multi-sports Arts plastiques Jeux	Multi-sports Petit théâtre Arts culinaires	Multi-sports Cuisine

Les objectifs pédagogiques de l'accueil périscolaire, en adéquation avec les souhaits du SIVU et des communes, sont: la mise en valeur des règles de socialisation, la possibilité pour chaque enfant de découvrir de nouvelles activités, favoriser la prise de responsabilité, organiser la possibilité et la liberté de choix et créer les conditions de parole, de dialogue, de respect et de tolérance.

La convention établie entre le SIVU de la Chauillère et l'association Leo Lagrange prévoit que les inscriptions et factures sont gérées par l'association. C'est, cependant, le SIVU qui établit les règles et vérifie leur bonne application par Leo Lagrange et les usagers (horaires, tarifs, ...) :

- Pour pouvoir venir à l'accueil périscolaire, il faut au préalable avoir rempli un dossier d'inscription, comprenant une fiche sanitaire, une fiche d'inscription et le règlement intérieur. Les inscriptions se feront ensuite chaque mois via la « Fiche d'inscription mensuelle » prévisionnelle, ou chaque semaine (en tenant compte des délais de commande des repas). Pour tout changement, l'Accueil de Loisirs devra être prévenu au plus tard 2 jours avant l'inscription.
- Concernant les NAP, un planning des activités est distribués à l'ensemble des enfants des écoles avant chaque période de 7 semaines. Les enfants peuvent ensuite s'inscrire en remplissant une fiche. Il y a un maximum de 10 enfants par activité. Si davantage d'enfants souhaite s'inscrire à une activité, celle-ci sera reproposée à la période suivante. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée, avec toutefois une préférence pour les enfants n'ayant pas encore participé à une activité durant l'année.
- Depuis l'ouverture de l'accueil périscolaire en 2008, les tarifs pour les usagers étaient, pour tous : 2,36€/heure d'accueil et 8,55€ pour l'accueil lors du temps de repas (prix du repas + de 2h). Ces tarifs ont évolué début septembre 2015 pour prendre en compte le quotient familial avec la création de 3 tranches tarifaires. L'heure de NAP est au même tarif que l'heure périscolaire « classique ».

Tranches QF	H d'accueil	Midi : Repas + 2H
0 à 750 €	2 €	7,83€
751 à 1000 €	2,20 €	8,23€
Au-delà de 1001 €	2,40 €	8,63€

L'équipe mise en place par Léo Lagrange est conforme aux règles d'encadrement et de fonctionnement et comprend 1 directeur (DEPJEPS), 1 agent de restauration et 2 animateurs le midi, 1 animateur le soir. Cette équipe peut être ajustée en fonction du

nombre et de l'âge des enfants.

De plus, pour les NAP, Leo Lagrange peut faire appel à des intervenants extérieurs après l'établissement d'un contrat avec eux (éducateur sportif, association de musique, ...).

Durant les vacances scolaires, l'accueil périscolaire de Sainte-Marie ne fonctionne pas ; les enfants peuvent être accueillis à Présentevillers, village voisin, où l'accueil périscolaire est également géré par l'association Léo Lagrange. Le SIVU subventionne la fréquentation du centre de Présentevillers pendant les vacances. La signature d'une convention avec la commune de Présentevillers est à l'étude.

Depuis la mise en place de l'accueil périscolaire sur Sainte-Marie, la fréquentation n'a cessé d'augmenter. Les taux moyens de fréquentation journaliers enregistrés au mois de septembre 2015 sont les suivants :

	Matin	Midi	Soir
Nb moyen d'enfants maternelle + primaire	6,3	30,2	18,6
Nb minimum observé	2	21	10
Nb maximum observé	10	38	24

Nombre d'enfants ayant participé au NAP sur la première période : 26

Collégiens (11-15 ans)

Les collégiens fréquentent habituellement le collège de Bart.

Durant les vacances scolaires, c'est la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt (CCVR) à laquelle appartiennent les 4 communes, qui organise des animations à destination des collégiens. Ce centre, situé à Sainte-Marie, dans les locaux de la communauté de communes, est géré par Les Francas. L'animateur est également présent au collège de Bart durant le temps de midi.

Ressources et Moyens

Le SIVU souhaite dans ce document rappeler sa volonté de mobiliser toutes les ressources déjà en place sur le territoire, à savoir les associations, les privés, les moyens matériels et les équipements.

Certaines de ces ressources peuvent être mises au service de l'éducation des enfants par des activités complémentaires aux apprentissages scolaires, tout en permettant la transmission des valeurs communes partagées.

Associations et personnes privées

Plusieurs associations mobilisent régulièrement leurs membres et leurs moyens pour réaliser des animations à destination des enfants:

- Association des parents d'élèves du RPI: organisation chaque année d'une kermesse pour les enfants, d'un vide-grenier, participation aux sorties scolaires et aux classes découvertes
- Tennis Club de la Vallée du Rupt: mini-tennis et tennis pour différents groupes 2 soirs par semaine durant l'année scolaire 2013-2014. Cette animation s'est transformée en atelier Multi-sports en 2014-2015
- AS Presentevillers Sainte-Marie football: organisation d'une journée d'initiation au football pour les écoles en 2014 et en 2015
- Comité des fêtes de Sainte-Marie: organisation d'un carnaval, de la fête du village, participation au Téléthon avec participation des enfants

D'autres associations ou personnes privées ont été contactées ou ont proposé leurs services mais n'ont pas encore concrétisé : club théâtre, arts décoratifs, bridge, ...

Moyens et infrastructures

Les villages du SIVU sont équipés chacun d'une salle des fêtes ou salle de convivialité, accueillant différents publics et événements (théâtre, repas festifs, fête de Noël de l'école, manifestations privées, expositions de peintures ou d'arts...)

Les équipements sportifs sont situés à Sainte-Marie: un terrain de football et 2 terrains de tennis extérieurs, ainsi qu'une grande place pouvant servir à la pratique du sport scolaire (qui devrait disparaître lors des futurs réaménagements). A Echenans, un panier de basket a été aménagé dans le bois du Pâquis.

Objectifs, Actions et Critères d'évaluation

Valeurs communes

Le comité de pilotage a défini plusieurs valeurs communes que nous souhaitons développer sur nos communes :

- ◆ Citoyenneté, laïcité, vivre ensemble : apprentissage du respect du bien public, de notre environnement, connaître les règles de vie commune qui peuvent être différentes suivant les lieux (à la maison, à l'école, au périscolaire,...) et les activités (ex : atelier cuisine ou à la cantine).
- ◆ Autonomie, affirmation de soi : en lien avec l'école, apprentissage de ceux qui nous entourent, des groupes auxquels nous appartenons et s'affirmer en tant que personne unique et spéciale.
- ◆ Découverte du monde et de différentes activités au long de l'année

Recherche de synergies

Notre souhait, pour nos enfants, afin d'améliorer le « vivre ensemble » au plus près de notre lieux de vie est donc de renforcer les liens entre l'école et tout ce qui tourne autour : périscolaire, associations, communes.

Certaines actions nous paraissent simples et pourront rapidement être mises en œuvre, afin de mieux articuler les différentes activités autour de l'enfant :

- ◆ Mutualisation de matériel entre l'école et le périscolaire : à partir de la liste du matériel existant établie par chacun (matériel sportif, jeux, vidéos, livres...), dégager une liste de besoins et en répartir le financement.
- ◆ Projet de construction d'un bâtiment accueillant les activités périscolaires et les classes de maternelle : les parents, les enseignants, les animateurs et les enfants seront associés à différentes phases du projet.

Critères d'évaluation

Afin de vérifier l'adéquation de nos actions avec les attentes et les besoins de nos administrés, nous avons retenu 4 indicateurs différents :

1- Les taux de fréquentation :

- Nombre d'enfants différents inscrits au périscolaire matin, midi et soir
- Nombre d'enfants participant aux activités NAP et delta de fréquentation entre le début et la fin de l'activité

2- Satisfaction des enfants et des parents :

- Un questionnaire à faire remplir par les enfants 1 à 2 fois par an pour qu'ils s'expriment sur les activités NAP (diversité, intérêt, intervenants), et sur le fonctionnement du périscolaire en général (repas, organisation).
- Un second questionnaire destiné aux parents sera distribué chaque année en milieu d'année pour connaître leur satisfaction en terme d'horaire, d'accueil,

3- Liste unique du matériel :

- Création d'une liste commune du matériel par 1 enseignant et le directeur de Léo Lagrange Sainte-Marie
- Suivi de sa mise à jour par versionnements successifs

Le SIVU de la Chauillère remercie les différents acteurs participant au comité de pilotage. Le travail et les discussions étaient constructives et ont permis aux différents acteurs œuvrant autour de la jeunesse dans nos village de s'exprimer. Nous souhaitons conserver ce fonctionnement de manière à garder cette interaction entre tous, pour développer un accueil de qualité pour les enfants de nos communes.